

Règlements

Titulaire

Organisme : Fondation Santé Baie-des-Chaleurs

Numéro de licence : 2276

Tirage

- Cette loterie est ouverte à toute la population de la Baie-des-Chaleurs.
- Le nombre de billets est limité à 500, numérotés de 001 à 500.
- Les billets sont en vente au bureau de la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs (419, boul. Perron, Maria QC G0C 1Y0), dès l'émission de la licence et jusqu'à écoulement des billets disponibles.
- Le coût est fixé à 104 \$. Le participant peut payer la totalité de son billet au coût de 104 \$. Ce montant peut être divisé en plusieurs versements, prélevé directement à la source sur les paies de l'employé, par l'employeur. L'engagement est d'un an et s'échelonne sur une période de 52 semaines. En cas de départ de l'emploi, le participant aura le choix d'annuler ou de poursuivre son adhésion pour l'édition en cours en payant la balance à payer de son billet.
- Les tirages ont lieu à la station de radio CIEU FM de Carleton-sur-Mer, les lundi à 8 h 15 aux dates prédéterminées. Les billets gagnants sont retirés du baril pour les tirages restants de l'édition. La présence du gagnant n'est pas requise lors du tirage.

Prix

Les prix sont des lots en argent, totalisant 20 000 \$. La distribution est comme suit :

2024

29 AVRIL
1 000 \$

20 MAI
1 000 \$

17 JUIN
3 000 \$

15 JUILLET
1 000 \$

19 AOÛT
1 000 \$

23 SEPTEMBRE
1 000 \$

2025

21 OCTOBRE
2 000 \$

18 NOVEMBRE
1 000 \$

16 DÉCEMBRE
5 000 \$

20 JANVIER
1 000 \$

17 FÉVRIER
1 000 \$

17 MARS
2 000 \$

Réclamation des prix

Les prix peuvent être réclamés en personne au bureau de la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs jusqu'au 22 avril 2025.